

### **L'IEOM déploie un dispositif exceptionnel de crise dédié aux banques de Nouvelle-Calédonie pour leur permettre de soutenir les entreprises du territoire**

Suite aux émeutes ayant frappé la Nouvelle-Calédonie et afin de d'accompagner la mise en œuvre des mesures d'urgence prises par l'Etat pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises de Nouvelle-Calédonie, le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) a décidé de mettre en place un dispositif exceptionnel de crise dédié aux banques de Nouvelle-Calédonie (dénommé DEC-NC).

Le dispositif exceptionnel de crise prend la forme d'une ligne de refinancement ayant les caractéristiques suivantes :

- **Une maturité de trois mois ;**
- **Un montant de 26 525 789 538 XPF équivalent à 7 % de l'encours sain de crédit aux entreprises des banques calédoniennes ;**
- **Un taux de 0 % ;**
- **Une allocation pleine et entière plafonnée à 7 % de l'encours de crédit sain aux entreprises de chaque banque.**

Le lancement de ce DEC-NC s'inscrit dans le prolongement des mesures de soutien économique à la Nouvelle-Calédonie annoncées par Bruno Le Maire et Marie Guévenoux le 5 juin 2024 et permettra de faciliter les moratoires sur les prêts bancaires aux entreprises et le déploiement de prêts de trésorerie à taux zéro versés par les banques, le temps que les assureurs versent leurs indemnités aux entreprises affectées par les événements récents.

La mise en œuvre du DEC-NC interviendra à compter du mercredi 26 juin 2024 pour un versement effectif des fonds aux banques le 2 juillet 2024.

L'IEOM reste attentif aux évolutions économiques et monétaires et veillera à préserver la liquidité bancaire dans la zone franc Pacifique, tout particulièrement au vu des impacts de la crise actuelle en Nouvelle-Calédonie sur les besoins de financement de la reconstruction de l'économie.

---

L'Institut d'émission d'outre-mer est un établissement public national, qui exerce les missions de banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Il conduit la politique monétaire de l'Etat dans la zone. Il veille au bon fonctionnement des systèmes de paiement et à la sécurité des moyens de paiement. L'IEOM apporte aussi ses analyses économiques et financières et ses services à la communauté bancaire, aux administrations publiques, aux entreprises et aux particuliers.